

Google Art Project : Une petite note discordante dans un concert de louanges

Google vient de sortir un énième nouveau projet : [Google Art Project](#).



Il est ainsi décrit dans cette [dépêche AFP](#) : « Google a lancé une plate-forme permettant aux amateurs d'art de se promener virtuellement dans 17 des plus grands musées du monde, dont le MoMA de New York et le Château de Versailles, grâce à sa technologie Street View, familier des utilisateurs du site de cartes Google Maps ».

La [présentation vidéo](#) de Google est spectaculaire et la visite virtuelle l'est tout autant. Ce qui m'a le plus impressionné c'est le fait que chaque musée offre l'une de ses œuvres à une précision numérique hors du commun (7 milliards de pixels !). Regardez un peu ce que cela donne dans le détail pour [La Naissance de Vénus](#) de Botticelli.

Faites un zoom sur son visage et vous serez peut-être comme moi saisi par une certaine émotion. Et si j'ai pris cet exemple ce que j'étais encore récemment devant le *vrai* tableau à Florence. L'émotion est tout autre, sans commune mesure, elle est bien plus intense évidemment, mais pouvoir regarder à la loupe un tel chef-d'œuvre n'est pas sans intérêt^[1].

On a alors vu toute la presse, petit et grande, s'enthousiasmer sur ce nouveau service *gratuit* (cela allait sans dire avec Google). J'ai ainsi pu comptabiliser plus d'une centaine d'articles dans... Google Actualités (sic, on n'en sort pas !), et jamais je n'y ai lu la moindre critique.

La seule question que l'on se pose éventuellement est de se demander furtivement si un tel projet peut se substituer à la visite réelle. Et la réponse, aussi bien du côté Google que du côté musées, est au contraire que cela stimule la curiosité et amplifie le désir de venir. Un peu comme la vitrine d'un magasin vous donne envie de rentrer en somme. Et puis pour ceux qui ne peuvent vraiment pas y aller comme les enfants d'Afrique ou d'Amérique Latine, c'est toujours bien mieux que rien.

Personne n'est donc venu apporter un seul bémol. On aurait pu souligner que c'est encore et toujours du Google, qui de projets *sympas* en projets *sympas*, commence à atteindre une taille intrinsèquement monstrueuse. On aurait pu regretter que pour pouvoir bénéficier d'un parcours individualisé et former ses propres collections il faille *évidemment* un compte Google (c'est gratuit mais c'est bien là le prix à payer à Google). Plus subtil mais pas moins important, on aurait pu se demander quelles étaient exactement les conditions juridiques des accords entre Google et les musées, notamment pour ce qui concerne [l'épineuse question](#) de la reproduction d'œuvres dans le domaine public (d'ailleurs on voit déjà [fleurir dans Wikimedia Commons](#) des reproductions d'œuvres directement issues des reproductions de Google Art Project !).

Personne, sauf peut-être Adrienne Alix, présidente de [Wikimedia France](#), qui a publié sur son [blog personnel](#) sa « vision critique » du projet, dans un [billet](#) que nous avons reproduit ci-dessous parce que nous partageons sa perplexité.

« Les wikimédiens passent énormément de temps à prendre de belles photographies de ces œuvres pour les mettre librement à

disposition sur Wikimedia Commons et permettre à tous de les réutiliser. Il est souvent difficile de faire admettre aux musées qu'il est bon de permettre cette très large diffusion de la culture. Les choses changent peu à peu, le dialogue s'engage ces derniers temps, et c'est une très bonne chose (...)
Quelle est ma crainte ? Que ces musées qui commencent timidement à ouvrir leurs portes et se lancent avec nous en faisant confiance, en prenant le pari de la diffusion libre de contenus dans le domaine public, se replient sur une solution verrouillée comme celle proposée par Google Art Project, où l'internaute ne peut absolument pas réutiliser les œuvres ainsi montrées. On visite, on ne touche pas. On ne s'approprie pas. On est spectateur, et c'est tout. Je crains que par envie de contrôle de l'utilisation des reproductions d'œuvres conservées dans les musées, la notion de domaine public recule. »

Vous trouverez par ailleurs en annexe, un petit clip vidéo montrant un photographe wikipédien à l'œuvre. Quand Google nous propose une visite virtuelle clinquante mais balisée et pour tout dire un brin étouffante, Wikipédia donne envie d'arpenter le vaste monde et d'en garder traces au bénéfice de tous.

Google Art Project : vision critique

[URL d'origine du document](#)

*Adrienne Alix – 3 février 2011 – Compteurdedit
Licence Creative Commons By-Sa*

Depuis deux jours, le web (et notamment le web « culturel », mais pas seulement) s'enthousiasme pour le dernier-né des projets développés par Google, [Google Art Project](#).

Le principe est compréhensible facilement : Google Art Project, sur le modèle de Google Street View, permet de visiter virtuellement des musées en offrant aux visiteurs une

vue à 360°, un déplacement dans les salles. On peut aussi zoomer sur quelques œuvres photographiées avec une très haute résolution et pouvoir en apprécier tous les détails, certainement mieux que ce qu'on pourrait faire en visitant réellement le musée.

Et donc, tout le monde s'extasie devant ce nouveau projet, qui permet de se promener au musée Van Gogh d'Amsterdam, au château de Versailles, à l'Hermitage, à la National Gallery de Londres, etc. En effet c'est surprenant, intéressant, on peut s'amuser à se promener dans les musées.

En revanche, au-delà de l'aspect anecdotique et de l'enthousiasme à présent de rigueur à chaque sortie de projet Google, j'aimerais pointer quelques petits points, qui peuvent paraître pinaillieux, mais qui me semblent importants.

1- d'une part, la qualité n'est pas toujours là. Vous pouvez en effet vous promener dans le musée, mais ne comptez pas forcément pouvoir regarder chaque œuvre en détail. On est dans de la visite « lointaine », un zoom sur une œuvre donnera quelque chose de totalement flou. Les deux captures d'écran ci-dessous sont, je pense, éloquentes.

2- Google rajoute une jolie couche de droits sur les œuvres qui sont intégrées dans ces visites virtuelles. Une part énorme de ces œuvres est dans le domaine public. Pourtant, les conditions générales du site Google Art Project sont très claires : cliquez sur le « Learn more » sur la page d'accueil. Vous verrez deux vidéos expliquant le fonctionnement du service, puis en descendant, une [FAQ](#). Et cette FAQ est très claire :

Are the images on the Art Project site copyright protected?

Yes. The high resolution imagery of artworks featured on the art project site are owned by the museums, and these images are protected by copyright laws around the world. The Street View imagery is owned by Google. All of the imagery on this

site is provided for the sole purpose of enabling you to use and enjoy the benefit of the art project site, in the manner permitted by [Google's Terms of Service](#).

The normal [Google Terms of Service](#) apply to your use of the entire site.

On y lit que les photos en haute résolution des œuvres d'art sont la propriété des musées et qu'elles sont protégées par le « copyright » partout dans le monde. Les images prises avec la technologie « street view » sont la propriété de Google. Les images sont fournies dans le seul but de nous faire profiter du Google Art Project. Et on nous renvoie vers les conditions générales de Google.

En gros, vous ne pouvez rien faire de ce service. Vous pouvez regarder, mais pas toucher.

3 – D'ailleurs vous ne pouvez *techniquement* pas faire grand chose de ces vues. Y compris les vues en très haute définition. Effectivement le niveau de détail est impressionnant, c'est vraiment une manière incroyable de regarder une œuvre. Mais après ? Vous pouvez créer une collection. Soit, je décide de créer une collection. Pour cela il faut que je m'identifie avec mon compte google (donc si vous n'avez pas de compte google, c'est dommage pour vous, et si vous vous identifiez, cela fait encore une donnée sur vous, votre personnalité, que vous fournissez à Google. Une de plus). Je peux annoter l'œuvre (mettre un petit texte à côté, sauvegarder un zoom, etc). Que puis-je faire ensuite ? Et bien, pas grand chose. Je peux partager sur Facebook, sur Twitter, sur Google Buzz ou par mail.

Mais en fait, je ne partage pas réellement l'œuvre, je partage un lien vers ma « collection ». C'est à dire que jamais, jamais je ne peux réutiliser cette œuvre en dehors du site.

Donc si par exemple je suis professeur d'histoire ou d'histoire de l'art, je suis obligée de faire entrer mes

élèves sur ce site pour leur montrer l'œuvre, je ne peux pas la réutiliser à l'intérieur de mon propre cours, en l'intégrant totalement. Ni pour un exposé. Je ne peux pas télécharger l'œuvre. Qui pourtant est, dans l'immense majorité des cas, dans le domaine public. Il faut donc croire que la photographie en très haute résolution rajoute une couche de droits sur cette photo, ce qui pourrait se défendre, pourquoi pas, mais aujourd'hui ça n'est pas quelque chose d'évident juridiquement.

Vous me direz qu'après tout, cela résulte de partenariats entre des musées et Google, ils prennent les conditions qu'ils veulent, c'est leur problème, on a déjà de la chance de voir tout cela. Ok. Mais ce n'est pas la conception de partage de la culture que je défends.

Je me permettrai de rappeler que, en tant que wikimédienne, et défendant la diffusion libre de la culture, je suis attachée à la notion de « domaine public ». Au fait que, passé 70 ans après la mort d'un auteur, en France et dans une très grande partie du monde, une œuvre est réputée être dans le domaine public. Et donc sa diffusion peut être totalement libre. Sa réutilisation aussi, son partage, etc.

Les wikimédiens passent énormément de temps à prendre de belles photographies de ces œuvres pour les mettre librement à disposition sur Wikimedia Commons et permettre à tous de les réutiliser. Il est souvent difficile de faire admettre aux musées qu'il est bon de permettre cette très large diffusion de la culture. Les choses changent peu à peu, le dialogue s'engage ces derniers temps, et c'est une très bonne chose. Nos points d'achoppement avec les musées tiennent souvent à la crainte de « mauvaise utilisation » des œuvres, le domaine public leur fait peur parce qu'ils perdent totalement le contrôle sur ces œuvres (notamment la réutilisation commerciale). Ils discutent cependant avec nous parce qu'ils ont conscience qu'il est impensable aujourd'hui de ne pas

diffuser ses œuvres sur internet, et Wikipédia est tout de même une voie royale de diffusion, par le trafic énorme drainé dans le monde entier (pour rappel, plus de 16 millions de visiteurs unique par mois en France, soit le 6e site fréquenté).

Quelle est ma crainte ? Que ces musées qui commencent timidement à ouvrir leurs portes et se lancent avec nous en faisant confiance, en prenant le pari de la diffusion libre de contenus dans le domaine public, se replient sur une solution verrouillée comme celle proposée par Google Art Project, où l'internaute ne peut absolument pas réutiliser les œuvres ainsi montrées. On visite, on ne touche pas. On ne s'approprie pas. On est spectateur, et c'est tout. Je crains que par envie de contrôle de l'utilisation des reproductions d'œuvres conservées dans les musées, la notion de domaine public recule.

Alors certes, la technologie est intéressante, le buzz est légitime, l'expérience de visite est plaisante. Mais au-delà de cela, est-ce vraiment une vision moderne et « 2.0 » du patrimoine qui est donnée ici ? Je ne le pense pas. J'ai même une furieuse impression de me retrouver dans un CD-ROM d'il y a 10 ans, ou dans le musée de grand-papa.

Pour terminer, je vous invite à aller vous promener sur Wikimedia Commons, dans les catégories concernant ces mêmes musées. C'est moins glamour, pas toujours en très haute résolution, mais vous pouvez télécharger, réutiliser, diffuser comme vous voulez, vous êtes libres...

- [Metropolitan Museum of Art](#)
- [Musée de l'Hermitage](#)
- [MoMa](#)
- [Etc...](#)

Au cas où il serait nécessaire de le préciser : je m'exprime ici en mon nom personnel, et uniquement en mon nom personnel.

Les opinions que je peux exprimer n'engagent en rien l'association Wikimedia France, qui dispose de ses propres canaux de communication.

Annexe : Vidéo promotionnelle pour Wiki loves monuments

Réalisée par [Fanny Schertzer](#) et [Ludovic Péron](#) (que l'on a déjà pu voir par ailleurs dans cet [excellent reportage](#)).



-> La [vidéo](#) au format webm

[URL d'origine du document](#)

Notes

[1] Illustration : *Portrait de jeune femme*, Antonio Polaiolo, fin XVe siècle, MoMa (à [télécharger](#) librement...)